

Tableau des nouvelles règles de retraite Âges et durées de cotisation

Dossier mis en ligne le 4 décembre 2011

La loi du 9 novembre 2010 a allongé le nombre de trimestres nécessaires pour une retraite à taux plein et reculé les âges de départ en retraite et de retraite à taux plein, avec une progression des personnes nées en 1951 à celles de la génération 1956.

En fin d'année 2011, le gouvernement accélère encore la réforme. Un tableau recense tous ces glissements d'âges et de durée de cotisation. Il donne des éléments précis dans le débat actuel. Il permet aussi à chacun de situer le moment où il pourra bénéficier de sa retraite.

Date de naissance	Réforme des retraites de 2010			Projet d'accélération des réformes fin 2011	
	Âge de départ possible en retraite à partir de	Âge pour la retraite à taux plein	Durée de cotisation	Âge de départ possible en retraite à partir de	Âge pour la retraite à taux plein
Du 01/01 au 30/06/1951	60 ans	65 ans	163 trimestres = 40 ans 9 mois	60 ans	65 ans
Du 01/07 au 31/12/1951	60 ans et 4 mois	65 ans 4 mois		60 ans 4 mois	65 ans 4 mois
En 1952	60 ans et 8 mois	65 ans 8 mois	164 trimestres = 41 ans	60 ans 9 mois	65 ans 9 mois
En 1953	61 ans	66 ans	165 trimestres = 41 ans et 1 trimestre	61 ans 2 mois	66 ans 2 mois
En 1954	61 ans et 4 mois	66 ans 4 mois	165 trimestres = 41 ans et 1 trimestre	61 ans 7 mois	66 ans 7 mois
En 1955	61 ans et 8 mois	66 ans 8 mois	166 trimestres = 41 ans et 1/2	62 ans	67 ans
A partir de 1956	62 ans	67 ans	166 trimestres = 41 ans et 1/2	62 ans	67 ans